

ADMINISTRATION
4, rue Paradis, 4
ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON: AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS: AGENCE HAYAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

REDACTION
48, rue de la République
LES MANUSCRITS NON INSERES
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
RHONE ET DEPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr
AUTRES DEPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

LA DYNAMITE A PARIS

Explosion au Restaurant Verry

TROP D'ARRESTATIONS

Nous ne sommes, j'aime à le croire, suspects d'aucune exagération de tendresse pour l'anarchie et les anarchistes. Ou déséquilibrés à l'interne, ou malfaiteurs à mettre en sûreté, ou policiers à stigmatiser — c'est dans ces trois catégories d'individus dangereux que se recrutent, à mon avis, tous ceux qui font intervenir la dynamite comme moyen de discussion et de propagande.

Ravachol — si Ravachol il y a — est un être redoutable à la façon d'une bête enragée; — et de même que pour ces bêtes-là il y a la fourrière et son exécution sommaire, de même pour ceux qui font sauter des maisons, il y a le code pénal de droit commun sans oublier l'article 14, — celui qui spécifie que tout condamné à mort aura la tête tranchée.

Nous n'en sommes que plus à notre aise pour dire notre façon de penser sur le luxe, sur la prodigalité d'arrestations qui se succèdent depuis quelques jours et nous donnent lieu de craindre que l'état d'esprit du gouvernement soit, actuellement, plus près de l'afollement que de la saine raison.

Arrêter, arrêter encore, arrêter quand même, sous prétexte que c'est dans six jours le 1er mai, cela commence à devenir inquiétant, — plus inquiétant, disons-le franchement, que les individus ainsi mis sous les verrous.

D'autant mieux que ceux qui arrêtent ainsi ont la franchise d'avouer qu'ils font cela surtout par mesure de précaution, et qu'après le 1er mai tout le monde sera relâché en douceur, sans bruit, sans qu'il y ait pour les détenus d'autres conséquences fâcheuses que huit ou dix jours de prison préventive — et on n'ajoute pas, d'inquiétude de chômage et de faim pour leurs femmes et leurs enfants.

Mais en vertu de quelle loi procédera-t-on ainsi? Existe-t-il dans le Code un chapitre relatif à l'emprisonnement préventif par précaution? En sommes-nous encore aux lois des suspects de la Révolution ou aux mesures de sûreté publique des dictatures?

Et ne voilà-t-il pas, maintenant, que, sous prétexte d'éviter des désordres problématiques, on se met, sur la dénonciation de policiers, auxiliaires dont le témoignage n'est pas de ceux qu'on doit accepter sans réserve — on se met à arrêter, non pas des gens qu'on soupçonne de préparer des complots par la dynamite, mais des individus coupables seulement d'opinions politiques qui ne sont pas celles du gouvernement?

Je le répète, nous en parlons d'autant plus librement que ces opinions-là ne sont pas les nôtres. Mais c'est justement parce que nous prétendons être sous un régime de libre discussion, de libre polémique, de libre pensée, que nous commençons à nous effrayer beaucoup plus de l'arbitraire du gouvernement que des doctrines qu'on se met ainsi à proscrire.

Quant on poursuit l'idée, quand on érige l'illégalité en mesure de police, on

est dans la voie la plus dangereuse, la plus glissante. On pourrait citer des noms et des noms pour prouver que les arrestations de ces jours-ci sont opérées, non pas contre des anarchistes soupçonnés de complot, mais contre les socialistes révolutionnaires dont on redoute l'attitude pendant cette journée du 1er mai, — journée dont le gouvernement a voulu — nous le regrettons profondément — faire, quand même, une journée d'irritation, de compression et de répression.

Eh bien ce mot « socialistes révolutionnaires », est d'une élasticité qui nous épouvante. Nous avons, il y a quelques jours, publié un interview de M. Ducros, notre ex-proconsul lyonnais, qualifiant de révolutionnaires et des plus dangereux, ceux qui, après son départ, n'ont été que de paisibles républicains de gouvernement — les gens les mieux intentionnés du monde.

On est toujours le socialiste révolutionnaire, de même qu'on est toujours le réactionnaire de quelqu'un. Mais c'est justement pour que protection égale soit donnée par la loi aux uns et aux autres, que nous avons fait trois révolutions et que pour la troisième fois nous nous sommes mis en République.

L'arbitraire, même quand il est fait dans les meilleures intentions du monde ne peut conduire qu'aux pires représailles. Appliquez la loi mais, sous aucun prétexte, ne vous substituez à elle. A qui ferez-vous croire qu'il y ait en ce moment des centaines d'individus coupables d'une tentative criminelle punie par les lois — et que vous n'avez ni su ni voulu arrêter avant la semaine précédant le premier mai?

S'il en était ainsi on aurait le droit de vous accuser d'une négligence, d'une incurie sans excuse.

S'il en est autrement, on vous reprochera des actes d'arbitraire aussi condamnables que ceux que vous flétrissiez quand vous en étiez les victimes.

Dans les deux cas vous agissez pour la plus grande satisfaction de vos ennemis — et de ceux de la République. Voyez plutôt ce qu'ils en pensent et ce qu'ils en disent.

H. DEFRANCE.

LA POLITIQUE

Le restaurant Verry — celui où Ravachol avait été arrêté — vient de sauter. C'est ainsi que les misérables qui dynamitent Paris ont démontré — comme nous l'avions toujours soupçonné — que la police en arrêtant l'assassin de l'ermite de St-Etienne, avait trop vite affirmé qu'elle avait mis la main sur l'auteur de tous les forfaits qui, depuis quelque temps, terrifient les Parisiens.

C'est ainsi que, du même coup, notre collaborateur Defrance a tristement raison contre le gouvernement qui s'occupe beaucoup trop des problématiques manifiées du premier mai et se livre, un peu partout et beaucoup au hasard, à un luxe d'arrestations — bien inutiles, comme on peut le voir.

Les gens qu'on met en prison sans motifs et uniquement parce qu'on a peur de les voir, dans quelques jours, prendre

part à une grande manifestation ouvrière, n'ont rien de commun avec les misérables qui accomplissent les attentats dont tout homme honnête est indigné — quelle que soit son opinion ou sa passion politique.

Le parti ouvrier, celui qui prétend se compter le 1er mai, celui qui aurait pu, qu'on aurait dû laisser paisiblement montrer, ce jour-là, sa force et son nombre, le parti ouvrier n'a, lui aussi, que de l'horreur pour les dynamitards, écume internationale, ramassis de brigands et de brutes.

Tout au plus arrive-t-on, par des mesures arbitraires, à exaspérer ceux qui n'avaient que l'intention d'user du droit qu'ils croyaient être celui de tous : le droit de circuler librement un jour par an et de se réunir dans des assemblées publiques. Il était si simple, au lieu de les faire arrêter par de la police et de la troupe, de conserver cette police et cette troupe pour veiller à ce qu'aucun attentat imprévu ne fut commis par cette foule, à ce qu'aucun édifice public ne fut envahi — à ce que cette journée devint un simple jour de chômage et presque de fête populaire!

Tandis que c'est maintenant l'état de siège... On voit qu'une fois de plus ce n'est pas du côté qu'on redoutait tant qu'il y avait à craindre.

Les dynamitards n'ont pas été mis sous les verrous, attendu que les dynamitards ne sont pas au nombre de ceux qui risquaient d'aller, à visage découvert dans les rues, pendant la journée du 1er mai.

Le danger n'est pas dans le peuple qui travaille et qui entend que son travail soit plus équitablement réparti. Il est, répétons-le, dans cette tourbe d'équivoques brigands venus de partout, payés... on ne sait par qui... agissant... on ne sait dans quel intérêt, — et qui surgissent juste au moment où la réaction tente un effort désespéré.

La dynamite ne profite qu'à la réaction. La dynamite ne fait échec qu'à la République. C'est uniquement par la fermeté du gouvernement républicain, par l'assurance donnée à tous que rien ne parviendra à détruire l'œuvre de la Révolution, que les dynamitards disparaîtront en même temps que ceux dont ils font la besogne.

La police cherche trop parmi les exagérés du parti républicain. Elle voit bien que là elle ne trouve rien. — Qu'elle regarde donc un peu mieux du côté de ceux qui, de tous temps, ont suscité les brutes et les fanatiques: ceux-là ne sont pas dans les rangs du peuple, ils sont ailleurs.

JEAN-CLAUDE.

NOS COULISSES ELECTORALES

Comme nous l'avons dit et redit, ce n'est qu'après la désignation officielle des candidats par leur comité que nous nous croirons le droit d'indiquer définitivement nos préférences — et les raisons de nos préférences.

En l'état, nous faisons plutôt du reportage électoral, nous écoutons ce qu'on nous dit et même ce qu'on ne nous dit pas; — nous regardons évoluer les candidats, leurs comités — et nous prêtons aussi l'oreille à la conclusion formulée par les électeurs — ceux qui jureront au dernier ressort.

Cette conclusion se pose — à peu près la même — dans tous les arrondissements: on votera pour ou contre la rue Grôlée, le lac d'Anney, le pont de Fourvière, et pour ou contre la continua-

tion des monopoles — financiers et industriels qui ont, depuis quelques années, changé Lyon en un fief relevant exclusivement d'un syndicat que nous avons eu l'honneur de désigner sous le nom de syndicat politico-financier — qui lui est d'ores et déjà acquis.

La question est simple, posée d'une façon claire, nette — et telle que les moins au courant des ficelles de la politique pourront, sans hésitation y répondre.

Dans ces conditions, voyons ce qui se passe dans les comités.

Le premier arrondissement, le comité central a, non sans peine, élaboré une liste de candidats qui n'est pas encore officielle mais que nous avons tout lieu de regarder comme définitive. Elle se compose de MM. Bessières, Serin, Faure, Clavel, Martinière, Ferlat, Giroud et Serve-Briquet.

Il y avait d'autres candidats chaudement recommandés: MM. Faugier et Marc Guyaz. M. Faugier se dévouant pour son alter ego, M. Guyaz s'est désisté au dernier moment. Ce dévouement a été inutile, M. Marc Guyaz n'est arrivé que neuvième sur la liste. A moins que M. Serve-Briquet ne lui tende à son tour la perche du désistement que se doivent ces frères d'armes immatriculés dans le même bataillon, M. Marc Guyaz n'aura plus qu'à offrir son dévouement désintéressé au sixième arrondissement où les électeurs lui donnent déjà du fil à retordre.

Au surplus, le Comité central du 1er arrondissement a imposé à ses candidats l'obligation de ne se laisser porter sur aucune autre liste: dure nécessité! et qui aurait bien gêné quelques candidats du Comité central du 1er arrondissement. Mais le Comité central du 1er arrondissement n'a pas les exigences de son voisin du premier.

On devine déjà que la liste du Central du 1er arrondissement sera énergiquement soutenue par l'ancien Comité radical du Rhône, autrement dit par le Progrès qui compte à un certain nombre de ses fidèles amis.

Mais ce soutien n'est pas précisément pour fortifier cette liste et ce comité auprès des électeurs qui ne veulent pas recommencer indéfiniment les mêmes pratiques municipales.

Aussi, faut-il donner beaucoup d'attention au Comité radical du premier arrondissement qui pourrait bien arriver beau premier avec une liste dont nous ne connaissons encore que les noms suivants: MM. Vignet, Ferrand, Méra, Neveu, Sonthonnax.

Le Comité radical a affiché un appel aux électeurs, où il stigmatise courageusement ce qu'il appelle la scandaleuse affaire du lac d'Anney. Cela ne sera pas sans embarrasser MM. Méra et Ferrand qui l'ont votée... Mais, enfin... s'ils s'en repentent... s'ils reconnaissent leurs erreurs... le comité estime sans doute qu'il y a, à tout péché miséricorde.

Ce comité a d'autant plus de vitalité qu'on nous assure qu'il est en train de faire alliance avec l'Union des républicains radicaux du 1er arrondissement.

Il resterait donc encore le Comité de concentration du 1er arrondissement constitué principalement par MM. Aufray et Marietton et qui, lui, fusionnera avec qui voudra fusionner avec lui; — et le Comité radical socialiste dissident du Comité radical dont les candidats les plus marquants sont MM. Fagot et Brunet.

Ce comité ira seul au premier tour. Au second, il verra les événements. A demain, par la suite de cette entrée en matière — électorale. P. B.

DEPECHEES PAR SERVICE SPECIAL

Explosion de Dynamite A PARIS

Paris, 25 avril. Une nouvelle explosion de dynamite vient de jeter Paris dans la consternation.

Le restaurant Verry, celui justement où Ravachol a été signalé à la police et arrêté, vient de sauter hier soir à neuf heures et demie.

Voici, au fur et à mesure de leur arrivée, les détails que je recueille sur ce nouvel attentat anarchiste.

L'ENGIN EXPLOSIF

On croit que la bombe a dû être jetée par un passant dans la cave du restaurant qui prend jour au niveau du sol par un soupirail assez large.

L'explosion a été épouvantable. Le restaurant a été pour ainsi dire détruit de fond en comble. Au premier moment on a pu croire que la maison toute entière était compromise. Cependant, après le premier moment d'effollement, on a pu constater que le restaurant surtout avait souffert.

LES BLESSES

Mais là tout était dans le désordre le plus inexplicable. Au milieu des cris des victimes, on a pu opérer le sauvetage des blessés. Le plus gravement atteint est le patron de l'établissement, M. Verry lui-même qui avait une jambe cassée et qui, aussitôt mis sur une civière a été transporté par les pompiers de la caserne du Château-d'Eau à l'hôpital Saint-Louis, où un premier pansement vient de lui être fait par l'interne de service.

La petite fille, une charmante enfant d'environ sept ans, a été également blessée, mais moins gravement, ainsi que deux dames qui se trouvaient dans l'hôtel situé au-dessus du restaurant et qui ont été légèrement contusionnées par la chute des plâtras et des cloisons.

Par un hasard providentiel, la femme de M. Verry n'a eu aucune blessure, mais quand on a pu l'extraire des débris accumulés autour d'elle, elle avait presque complètement perdu la raison.

LES MESURES D'ORDRE

Ce sont, comme nous l'avons dit, les pompiers de la caserne du Château-d'Eau qui sont accourus les premiers sur le lieu du sinistre. Tout d'abord, ils ont procédé au déblaiement et au sauvetage des blessés; peu après, un détachement du régiment d'infanterie de marine, caserné aussi au Château-d'Eau, est arrivé pour maintenir l'ordre et faire circuler les passants, devenus en quelques minutes une foule compacte.

On peut évaluer à cinq ou six mille le nombre des personnes accourues au premier moment sur ce point du boulevard Magenta.

De toutes parts s'élevaient des cris de colère et d'indignation, en même temps que des exclamations de pitié, quand on

a transporté, à travers la foule, les malheureuses victimes de ce nouvel attentat.

L'EMOTION A PARIS

La nouvelle de l'explosion du restaurant Verry s'est répandue vers onze heures dans Paris. On juge de l'émotion causée par ce nouvel attentat des anarchistes. Dans les cercles, dans les cafés, sur les boulevards, l'événement est très vivement commenté.

Dans les quartiers du Château-d'Eau le bruit de la détonation a attiré immédiatement une foule de curieux, les bruits les plus divers circulaient; on parlait de nombreux blessés. Il n'en était rien fort heureusement; leur chiffre est en effet réduit à cinq.

Des brigades d'agents de police sont arrivées rapidement et ont occupé les environs du restaurant.

L'exaspération est très grande dans les nombreux groupes contre les auteurs de cet attentat.

L'ENQUETE

A 11 heures 1/4, l'enquête commencée dès l'arrivée du préfet de police n'avait encore donné aucun résultat.

Toutes sortes de versions circulent: les uns parlent d'une cartouche de dynamite placée derrière le comptoir du marchand de vins Verry, les autres d'une bombe lancée dans le soupirail.

En somme, on ne sait encore rien sur la façon dont a opéré l'auteur de l'explosion.

LES NOMS DES VICTIMES

Voici les noms des blessés dans l'explosion du restaurant Verry.

Jean-Marie Verry, 38 ans, jambe droite fracassée; on procède en ce moment à son amputation.

Mme Verry, née Julie Lhérot, 36 ans, brûlures à la face.

Jeanne Verry, 12 ans 1/2, contusions et brûlures à la figure.

Victor Hamond, 34 ans, typographe, rue Chapon, 86, plaies énormes sur toutes les parties du corps; étourdissement en lambeaux; état grave.

Léger Gaudon, 39 ans, typographe, rue Saint-Martin, contusions multiples et brûlures.

Live à la troisième page dans nos dépêches de la dernière heure, les nouveaux détails sur l'explosion du restaurant Verry.

Informations Politiques

Paris, 25 avril.

NOS MINISTRES

MM. de Freycinet, Ricard et Viette sont rentrés à Paris.

Il y aura conseil demain à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

Le ministre de la marine doit faire connaître au conseil les mesures que l'état-major général de la marine a prises avec le colonel Dodds au sujet du Dahomey.

MORT DU GÉNÉRAL DE LORENCEZ

Hier est mort au château de Laas (Basses-Pyrénées) le général comte de Lorencez, grand-officier de la Légion d'honneur, ancien commandant en chef du corps expéditionnaire au Mexique en 1863.

Le général de Lorencez était né le 23 mai 1814. Il était le petit-fils, par sa mère, du maréchal Oudinot, duc de Reggio.

LES ESPIONS ALLEMANDS

Cannes, 25 avril. Un sergent et un sergent-major de l'armée allemande ont été arrêtés à Antibes au moment où ils levaient les plans du fort Carré et des remparts.

Feuilleton de l'ECHO DE LYON 26 Avril

LE TOUR DU MONDE

En Quatre-Vingts Jours

PAR JULES VERNE

Quant à la garde-robe de monsieur, elle était fort bien montée et merveilleusement comprise. Chaque pantalon, habit ou gilet portait un numéro d'ordre reproduit sur un registre d'entrée et de sortie, indiquant la date à laquelle, suivant la saison, ces vêtements devaient être tour à tour portés. Même règlement pour les chaussures.

En somme, dans cette maison de Saville-row, — qui devait être le temple du désordre à l'époque de l'illustre mais dissipé Shéridan, — ameublement confortable, annonçant une belle aisance. Pas de bibliothèque, pas de livres, qui eussent été sans utilité pour M. Fogg, puisque le Reform-Club mettait à sa disposition deux bibliothèques, l'une consacrée aux lettres, l'autre au droit et à la politique. Dans la chambre à coucher, un coffre-fort de moyenne grandeur, que sa construction défendait aussi bien de l'incendie que du vol. Point

d'armes dans la maison, aucun ustensile de chasse ou de guerre. Tout y dénotait les habitudes les plus pacifiques.

Après avoir examiné cette demeure en détail, Passepartout se frotta les mains, sa large figure s'épanouit, et il répéta joyeusement: « Cela me va! voilà mon affaire! Nous nous entendrons parfaitement, M. Fogg et moi! Un homme casanier et régulier! Une véritable mécanique! Eh bien, je ne suis pas fâché de servir une mécanique! »

III

Où s'engage une conversation qui pourra coûter cher à Phileas Fogg.

Phileas Fogg avait quitté sa maison de Saville-row à onze heures et demie, et, après avoir placé cinq cent soixante-quinze fois son pied droit devant son pied gauche et cinquante-soixante-seize fois son pied gauche devant son pied droit, il arriva au Reform-Club, vaste édifice, élevé dans Pall-Mall, qui n'a pas coûté moins de trois millions à bâtir.

Phileas Fogg se rendit aussitôt à la salle à manger, dont les neuf fenêtres s'ouvraient sur un beau jardin aux arbres déjà dorés par l'automne. Là, il prit place à la table habituelle où son couvert l'attendait. Son déjeuner se composait d'un hors-d'œuvre, d'un poisson bouilli relevé d'une « reading sauce » de premier choix, d'un roastbeef écarlate agrémenté de condiments « mushroom », d'un gâteau farci de tiges de rhubarbe et de groseilles vertes, d'un morceau de chester, — le tout arrosé de quelques

tasses de cet excellent thé, spécialement recueilli pour l'office du Reform-Club.

A midi quarante-sept, ce gentleman se leva et se dirigea vers le grand salon, somptueuse pièce, ornée de peintures richement encadrées. Là, un domestique lui remit le Times non coupé, dont Phileas Fogg opéra le laborieux dépliage avec une sûreté de main qui dénotait une grande habitude de cette difficile opération. La lecture de ce journal occupa Phileas Fogg jusqu'à trois heures quarante-cinq, et celle du Standard — qui lui succéda — dura jusqu'au dîner. Ce repas s'accomplit dans les mêmes conditions que le déjeuner, avec adjonction de « royal british sauce ».

A six heures moins vingt, le gentleman reparut dans le grand salon et s'absorba dans la lecture du Morning Chronicle.

Une demi-heure plus tard, divers membres du Reform-Club faisaient leur entrée et s'approchaient de la cheminée, où brûlait un feu de houille. C'étaient les partenaires habituels de M. Phileas Fogg, comme lui enragés joueurs de whist: l'ingénieur Andrew Stuart, les banquiers John Sullivan et Samuel Fallentin, le brasseur Thomas Flanagan, Gauthier Ralph, un des administrateurs de la Banque d'Angleterre, personnages riches et considérés, même dans ce club qui compte parmi ses membres les sommités de l'industrie et de la finance.

Eh bien, Ralph, demanda Thomas Flanagan, où en est-elle cette affaire de vol?

Eh bien, répondit Andrew Stuart, la Banque en sera pour son argent.

Ralph, que nous mettrons la main sur l'auteur du vol. Des inspecteurs de police, gens forts habiles, ont été envoyés en Amérique et en Europe, dans tous les principaux ports d'embarquement et de débarquement, et il sera difficile à ce monsieur de leur échapper.

Mais on a donc le signalement du voleur? demanda Andrew Stuart.

D'abord, ce n'est pas un voleur, répondit sérieusement Gauthier Ralph.

Comment, ce n'est pas un voleur, cet individu qui a soustrait cinquante-cinq mille livres en bank-notes (1 million 375,000 fr.)?

Non, répondit Gauthier Ralph.

C'est donc un industriel? dit John Sullivan.

Le Morning-Chronicle assure que c'est un gentleman.

Celui qui fit cette réponse n'était autre que Phileas Fogg, dont la tête émergeait alors du flot de papier amassé autour de lui. En même temps, Phileas Fogg salua ses collègues, qui lui rendirent son salut.

Le fait dont il était question, que les divers journaux du Royaume-Uni discutaient avec ardeur, s'était accompli trois jours auparavant, le 29 septembre. Une liasse de bank-notes, formant l'énorme somme de 55,000 livres, avait été prise sur la tablette du caissier principal de la Banque d'Angleterre.

Mais il convient de faire observer ici — ce qui rend le fait plus explicable — que cet admirable établissement de « Bank of England » paraît se soucier extrêmement de la dignité du public. Point de gardes, point d'invalides, point de grillages! L'or, l'argent, les billets sont exposés librement et pour ainsi dire à la merci du premier venu. On ne saurait mettre en suspicion l'honorabilité d'un passant quelconque. Un des meilleurs observateurs des usages anglais raconte même ceci: Dans une des salles de la Banque où il se trouvait un jour, il eut la curiosité de voir de plus près un lingot d'or pesant sept à huit livres, qui se trouvait exposé sur la tablette du caissier; il prit ce lingot, l'examina, le passa à son voisin, celui-ci à un autre, si bien que le lingot, de main en main, s'en alla jusqu'au fond d'un corridor obscur, et ne revint qu'une demi-heure après reprendre sa place, sans que le caissier eût seulement levé la tête.

Mais, le 29 septembre les choses ne se passèrent pas tout à fait ainsi. La liasse de bank-notes ne revint pas, et quant la magnifique horloge, posée au-dessus du « drawing-office », sonna à cinq heures la fermeture des bureaux, la Banque d'Angleterre n'avait plus qu'à passer cinquante-cinq mille livres par le compte de profits et pertes.

Le vol bien et dûment reconnu, des agents, des « détectives », choisis parmi les plus habiles, furent envoyés dans les principaux ports, à Liverpool, à Glasgow, au Havre, à Suez, à Brindisi, à New-York, etc., avec promesses, en cas de succès, d'une prime de deux mille

livres (50,000 fr.) et cinq pour cent de la somme qui serait retrouvée. En attendant les renseignements que devait fournir l'enquête immédiatement commencée, ces inspecteurs avaient pour mission d'observer scrupuleusement tous les voyageurs en arrivée ou en partance.

Or, précisément, ainsi que le disait le Morning-Chronicle, on avait lieu de supposer que l'auteur du vol ne faisait partie d'aucune des sociétés de voleurs d'Angleterre. Pendant cette journée du 29 septembre, un gentleman bien mis de bonnes manières, l'air distingué, avait été remarqué, qui allait et venait dans la salle des paiements, théâtre du vol. L'enquête avait permis de refaire assez exactement le signalement de ce gentleman, signalement qui fut aussitôt adressé tous les détectives du Royaume-Uni et du continent. Quelques bons esprits — et Gauthier Ralph était du nombre — se croyaient donc fondés à espérer que le voleur n'échapperait pas.

Comme on le pense, ce fait était à l'ordre du jour à Londres et dans toute l'Angleterre. On discutait, on se passionnait pour ou contre les probabilités du succès de la police métropolitaine. On ne s'étonnera donc pas d'entendre les membres du Reform-Club traiter la même question, d'autant plus que l'un des sous-gouverneurs de la Banque se trouvait parmi eux.

L'honorable Gauthier Ralph ne voulait pas douter du résultat des recherches, estimant que la prime offerte devrait singulièrement aiguïser le zèle et l'intelligence des agents.

(La suite à demain.)

RAVACHOL

C'est aujourd'hui que comparait devant le jury de la Seine, le farouche dynamitarde Königstein-Ravachol, qui pendant plusieurs jours terrorisa toute la population parisienne.

L'Explosion du boulevard Saint-Germain

Le 7 mars dernier, dans la soirée, à huit heures quarante, une formidable explosion se produisit, 136, boulevard Saint-Germain.

Une machine infernale placée, on le sut plus tard, au premier étage de la maison, éclata et causa d'effroyables dégâts. La cage de l'escalier fut hachée en morceaux, les bois de rampe arrachés, toutes les fenêtres brisées, les cloisons ébranlées et lézardées, les vitres des maisons voisines brisées.

Par une heureuse chance, personne ne se trouvait en ce moment dans les escaliers, aussi l'accident se borna-t-il à des dégâts purement matériels.

Aussitôt l'attentat commis, les magistrats et le préfet de police se transportèrent sur les lieux et commencèrent leur enquête.

Qui avait placé la machine infernale ? A qui était-elle destinée ? On le sut bientôt. La machine infernale, qui était, on le reconnut plus tard, une marmite renfermant 50 à 60 cartouches de dynamite des débris de fer disposés en guise de mitraille, avait été déposée par des anarchistes dans le but de faire sauter l'appartement de M. le conseiller Benoît qui habitait le cinquième étage de la maison.

En effet, on se rappela que les anarchistes qui ont la rançune tenace, avaient promis de le venger de M. le conseiller Benoît.

Ce magistrat avait, en mai dernier, présidé la session des assises, au cours de laquelle Dardare, Leveillé et Decamps, anarchistes, furent condamnés pour avoir tiré sur les gendarmes.

La préfecture lança ses meilleurs agents sur la piste des anarchistes suspects ; on fila quelques militants, on en arrêta même, mais on dut les relâcher bien vite, leur innocence ayant été démontrée.

La Caserne Lobau

Trois jours après, c'est-à-dire le 15 mars, une nouvelle terribile courut dans Paris. Pendant la nuit on avait tenté de faire sauter la caserne Lobau, occupée par les gardes républicains.

Voici dans quelles conditions s'était produit l'attentat.

Il était exactement une heure vingt-cinq quand l'explosion se produisit. La détonation fut formidable. On entendit de la place de la Concorde.

On comprend facilement la panique qui se répandit dans la caserne. Secoués dans leur lit par la commotion, les gardes municipaux descendirent dans la cour, s'interrogeant mutuellement sur les causes de la détonation. Il y eut un moment de véritable affolement.

Les hommes du poste s'élançèrent dans la rue et il ne leur fut pas difficile de découvrir l'endroit où la cartouche avait éclaté.

L'explosion avait creusé un trou de dix centimètres de profondeur dans l'entablement de la fenêtre située au-dessus de l'urne. Les barreaux étaient déscellés, les vantaux de la fenêtre avaient été projetés dans le réfectoire, et une barre de fer de près de deux mètres de longueur avait traversé toute la salle, qui a dix mètres de long, pour aller retomber dans la cour, en traversant une autre fenêtre.

Sur les tables du réfectoire était disposée toute la vaisselle pour le premier repas du lendemain ; les tables avaient été renversées, les assiettes brisées, les verres pulvérisés.

Les premières recherches permirent d'acquiescer à la certitude que la boîte explosive contenait un grand nombre de balles, dont 15 à 16 avaient traversé la plaque de fer extérieure de l'urne. D'autres avaient été projetées contre les maisons voisines, notamment sur l'aile droite de la caserne Lobau, qui sort d'annexe aux bureaux de l'hôtel de Ville. Enfin, une grosse mèche de coton à demi carbonisée fut retrouvée à 20 mètres de l'endroit de l'explosion, sur le trottoir opposé de la place Saint-Gervais.

Les recherches pour découvrir les auteurs de ce nouvel attentat ne donnèrent pas de résultats.

Comme lors de l'explosion du boulevard Saint-Germain, la police procéda à une minutieuse enquête, mais ne découvrit rien.

L'Explosion de Clichy

Plusieurs jours se passèrent sans que les dynamiteurs fissent parler d'eux, lorsque le 27 mars une explosion plus terrible que les deux premières, puisqu'elle démolit en partie une maison et fit des victimes, se produisit, 39, rue de Clichy.

Le 27 mars était un dimanche. A 8 heures du matin les locataires de la maison du numéro 39 de la rue de Clichy, couchés pour la plupart, furent réveillés par une formidable commotion qui les précipita hors de leur lit.

En même temps une forte détonation se fit entendre et avertit le voisinage que les anarchistes qui l'on croyait évanouis, venaient de commettre un troisième attentat.

Les passants et les voisins se précipitèrent vers la maison menacée au secours des locataires affolés qui à leurs fenêtres demandaient à grands cris des secours. Ils ne pouvaient en effet sortir, car l'explosion avait brisé, jeté bas les escaliers.

Le spectacle qui s'offrit aux yeux des sauveteurs était navrant.

Des quinze fenêtres des façades de l'immeuble à chacun des cinq étages de la rue de Clichy et de la rue de Berlin, toutes les vitres étaient brisées ; par les croisées, pendaient pêle-mêle des tentures et des débris de meubles. Les plafonds étaient ébranlés, toutes les cloisons séparant les pièces de chaque appartement étaient défoncées. L'escalier central était complètement détruit et ne permettait même pas de franchir les deux ou trois premières marches.

Par l'escalier de service on pouvait parvenir jusqu'à l'entresol, mais il était impossible d'aller au-delà.

La rampe de fer du grand escalier, qui est assez grosse, était tordue et repliée sur elle-même.

Les gardiens de la paix, les pompiers du poste voisin, de courageux citoyens éclairés par tous ces débris et parvinrent dans la maison pour aider les locataires à en sortir.

Plusieurs habitants étaient blessés. Voici leurs noms : M. Hector Belle, domestique, grièvement contusionné à la figure par des éclats de verre ; M. Bertron, rentière, blessée aux jambes ; M. Fontin, concierge, atteint à la tête par des débris tombés du plafond de sa loge, enfin un malheureux domestique très grièvement blessé à l'abdomen.

Tous les blessés furent descendus et, de

même que M. Fournier, qui, une heure auparavant avait accouché, amenés dans une pharmacie voisine.

L'immeuble avait été si fortement détérioré que l'on ne permit pas à ces malheureux de rentrer dans leur appartement pour se vêtir et enlever les objets précieux.

En effet, l'immeuble menaçait ruine et on craignait à chaque instant de le voir s'écrouler.

Bientôt arrivèrent sur le théâtre de la catastrophe MM. Loubet, ministre de l'intérieur, Lozé, préfet de police, des magistrats et des agents.

Ces messieurs visitèrent à la hâte la maison et les magistrats enquêteurs purent déterminer l'endroit où avait été placé l'engin destructeur et retrouvé les matières explosives dont on l'avait chargé.

L'engin, une marmite remplie de dynamite et d'un autre explosif dont la nature ne put être déterminée n'avait pas été déposée dans la maison de la rue de Clichy plutôt qu'ailleurs, sans raison.

On l'avait mis dans cet immeuble, parce qu'au cinquième étage habitait M. Bulot, substitut du procureur général, ancien substitué à Lyon.

Or, M. Bulot, avait, en mai dernier, requis contre les anarchistes Dardare, Leveillé et Decamps.

Les anarchistes afin de venger leurs compagnons, résolurent de faire sauter l'avocat de la République, comme ils avaient quelques jours tenté de tuer dans les décombres de la maison du boulevard Saint-Germain, M. le conseiller Benoît.

Comme la première fois, ils avaient heureusement manqué leur coup.

M. Bulot était bien chez lui avec sa femme et ses enfants, mais ni lui ni les siens n'avaient eu à souffrir personnellement de l'explosion. Son mobilier seul avait été pulvérisé comme d'ailleurs celui de ses autres co-locataires.

L'Emotion à Paris

Quand Paris connut cette troisième tentative criminelle, ce fut une explosion d'imprécations contre les anarchistes et également contre la police qui n'avait pu réussir à prévenir cet attentat ou à arrêter les auteurs.

Le Sénat se hâta d'adopter la loi contre les anarchistes déjà votée par la Chambre, le préfet de police fit répandre par la presse officielle le bruit qu'il était sur une piste sérieuse et que bientôt les dynamiteurs seraient arrêtés, mais cela ne calma ni la crainte ni la fureur des Parisiens.

Plusieurs journaux entamèrent une vive campagne contre M. Lozé, qu'ils accusèrent d'impuissance et de maladresse, ils réclamèrent sa démission et le préfet de police eut peut-être été obligé d'abandonner ses délicates et redoutables fonctions si, le 30 mars, les agents, aidés, il faut bien le dire, par le hasard, n'avaient arrêté l'auteur de tous ces attentats, le farouche dynamitarde, l'anarchiste Königstein-Ravachol.

Ravachol

Qu'est ce Ravachol qui, pendant près d'un mois, a fait trembler tout Paris, Königstein dit Ravachol, mais bien plus connu sous le nom de Ravachol, est un anarchiste dont le nom était déjà célèbre avant les attentats de mars dernier.

Il est né à Saint-Chamond, le 14 octobre 1859, et a par conséquent 33 ans et demi.

C'est un enfant naturel ; toutefois, son père Königstein, allemand d'origine, le reconnut, lorsqu'il épousa sa mère.

Mais, pour tout le monde, Königstein demeura Ravachol.

La première partie de la jeunesse de cet enfant se passa à Rive-de-Gier, à Saint-Etienne ou dans la région. Ravachol apprit le métier de teinturier, travailla pendant quelques années dans son pays natal, puis alla se fixer à Saint-Etienne.

Là, il s'occupa beaucoup de politique, devint un anarchiste militant, puis, bientôt, abandonna l'atelier pour le club.

A cette époque, il fit la connaissance d'une femme Marin, la femme Rullières, et devint son amant. Comme il ne travaillait pas et qu'il lui fallait de l'argent, il s'associa à des contrebandiers, à des faux-monnayeurs, puis de vouloir devenir assassin.

A quelques kilomètres de Saint-Etienne, à Chambles, vivait un ermite, pauvre octogénaire, qui passait pour avoir des économies.

Une nuit, Ravachol, accompagné de sa maîtresse, pénétra chez lui, l'étrangla et le dévalisa.

L'assassin emporta à Saint-Etienne le produit de son vol, une somme de 30,000 francs qu'il cacha dans le logement de la femme Rullières.

Le crime fut bientôt découvert et l'enquête démontra que l'assassin était Ravachol. Un soir, le commissaire de police Teyehène, accompagné de cinq agents, se transporta chez cet individu et l'arrêta. Ravachol se laissa mettre les menottes et suivit d'abord tranquillement les agents. Tout à coup, au détour d'une rue, il donna un croc en jambe aux deux agents qui se trouvaient le plus près de lui et décala à toutes jambes. Les autres agents s'élançèrent à sa poursuite, mais ne purent le rejoindre.

Quelques jours après, on trouva dans une cave les menottes de Ravachol qu'un complice lui avait enlevées.

Ces choses se passaient dans le courant de l'été dernier. Depuis cette époque on ne revit plus l'anarchiste, que l'on chercha d'ailleurs fort peu, car si on l'eût fait on l'eût certainement découvert.

Ravachol quitta Saint-Etienne où il était resté caché depuis sa fuite, le 15 août, et se rendit à Paris.

Il avait de l'argent, une assez forte somme même. Il s'installa à Saint-Mandé et loua une petite chambre au numéro 68 de la rue de la République et se fit inscrire sous le nom de Léon Léger.

Ravachol ne travailla pas ou du moins ne le fit pas ostensiblement. Il passa une partie de ses journées enfermé chez lui, occupé ou le sut plus tard à des travaux de chimie.

Il cherchait à fabriquer de la dynamite. Le soir, il sortait et se rendait chez des contrebandiers politiques, Chaumartin, Simon dit Biscuit, Jas-Beala, Mariette Soubère, détenus avec lui, et les frères Mathieu.

Tous ces gens-là étaient anarchistes et comme Ravachol se livrait, à leurs moments perdus, à la fabrication d'engins explosifs.

À la suite des explosions des boulevards Saint-Germain et de la caserne Lobau, la police s'occupa de la recherche de plusieurs complices de Ravachol, et chez Ravachol même.

Plusieurs arrestations furent opérées, mais Ravachol se sentant soupçonné, s'abstint de rentrer chez lui. Il agit prudemment, car une souricière était organisée dans sa maison, et il eût été aussitôt arrêté s'il y fût revenu.

Une perquisition fut opérée à Saint-Mandé au domicile de l'anarchiste. Elle amena la découverte d'objets très compromettants, cartouches de dynamite, poudre, glycérine, acide citrique, ustensiles et matières servant à la fabrication de matières explosives, etc.

La police à l'aide des signalements fournis vit l'identité de celui qui se faisait appeler Léon Léger, et reconnut que celui qui s'était donné ce nom était Ravachol l'assassin de l'ermite de Chambles.

Arrestation de Ravachol

Pendant que la police cherchait l'anarchiste, en province, à l'étranger même, par-

tout où il ne se trouvait pas, Ravachol se promenait tranquillement dans Paris.

Le 30 mars, le garçon du restaurant Véry, 30, boulevard Magenta, le nommé Lhérot, remarqua dans la salle du restaurant un dinde dont le signalement lui parut correspondre à celui de Ravachol, publié par tous les journaux.

Ce n'était pas la première fois que Lhérot remarquait ce client. La veille et l'avant-veille, cet individu était en effet venu déjeuner au restaurant Véry et, parant de l'explosion du boulevard de Clichy, avait hautement manifesté sa joie de voir les anarchistes sortir de leur torpeur, et passer des paroles aux actes.

Tout ceci fit réfléchir Lhérot, qui se rendit auprès de M. Dresch, commissaire de police du quartier et lui fit part de ses soupçons.

M. Dresch, sortit aussitôt accompagné de son garçon de bureau et de deux agents et se rendit au restaurant.

En le voyant entrer, Ravachol comprit pour qui et pour quoi il se trouvait là.

Il se leva aussitôt et sortit. Le commissaire le précéda de quelques pas sur le boulevard et fit signe à ses hommes, qui étaient restés au dehors, postés tout près. Tous les trois se dirigèrent sur Ravachol, qui porta immédiatement la main à sa poche et en sortit un revolver. Le commissaire lui arracha l'arme avant qu'il ait pu en faire usage, tandis qu'un agent s'empara de la canne à épée que Ravachol tenait de son autre main.

Malgré une résistance désespérée et des protestations sans fin, Ravachol fut traîné au poste de la mairie du dixième arrondissement.

Arrivé devant le poste, Ravachol refusa d'avancer, se jeta à terre tout en criant : « Vive l'anarchie ! » se mit à distribuer des coups de pieds et de poings aux agents. Tout le poste dut sortir et on eut beaucoup de peine à s'en rendre maître.

Un moment Ravachol parvint à se saisir du sabre-baïonnette d'un sergent de ville et il s'en fallut de peu qu'il ne parvint à en frapper un de ceux qui le maintenaient.

Une foule nombreuse apprenant qu'on tenait Ravachol, s'était massée autour du poste et criait : « A mort l'anarchiste ! A mort Ravachol ! »

Le sabre-baïonnette fut solidement ligotté, Ravachol a été conduit dans une voiture à galerie à quatre places au service de la sûreté dans la salle commune des agents vulgairement appelée le « Centre. »

Cette arrestation causa une vive joie aux Parisiens. Ils se virent désormais à l'abri, eux qui depuis quelques jours ne dormaient plus de peur de se trouver le lendemain enlevés sous les décombres de leurs maisons.

Le restaurant Véry, où l'arrestation avait été faite, devint en quelques jours un lieu de pèlerinage. Tout le monde voulait s'asseoir, dans le restaurant, serrer la main au garçon Lhérot. Pendant plusieurs jours, les curieux firent queue devant le restaurant.

Lhérot, le véritable auteur de l'arrestation, reçut divers dons en argent, une médaille de sauvetage. M. Dresch, le commissaire, et un officier de paix, M. Fédie, furent décorés, on distribua de bonnes gratifications aux gardiens de la paix qui avaient aidé M. Dresch.

Ravachol à l'Instruction

Tout d'abord Ravachol, non seulement refusa de faire des aveux, mais encore ne voulut pas reconnaître qu'il s'appelait réellement Ravachol, et se prétendit victime d'une erreur judiciaire.

Ce système de défense ne pouvait que lui être préjudiciable, il le comprit et se décida à parler.

Il ne put d'ailleurs pas longtemps nier son véritable état-civil, car ses complices Simon, Jas-Beala et Chaumartin le reconnurent parfaitement.

Ravachol se sentant perdu, car outre les attentats de Paris, il avait à se reprocher le crime de Chambles et plusieurs autres commis dans la Loire, fit des aveux complets.

Dès le premier interrogatoire que lui fit subir M. le juge d'instruction Athalin, il reconnut sa culpabilité dans les attentats commis boulevard Saint-Germain et rue de Clichy, mais nia celui de la caserne Lobau.

Il avait, comme on le pensait bien, décidé la mort des magistrats qui avaient condamné Decamps, Dardare, Leveillé.

Les engins explosifs, des marmites en fer étaiées remplies de cartouches de dynamite provenant d'un vol commis en février à Soisy-sous-Etoute.

Ces attentats furent commis de complicité avec Mariette Soubère, Chaumartin, Jas-Beala et Simon.

Le 6 mars, ces individus remplirent une marmite de cartouches, destinées à éclater boulevard Saint-Germain, devant l'appartement de M. le conseiller Benoît.

Le 11 mars, vers six heures du soir, ils partirent tous de Saint-Mandé. Tous savaient quel était le contenu terrible de cette marmite.

Le porteur de l'engin fut d'abord Chaumartin, mais avant d'arriver au tramway, les autres trouvèrent suffisante cette assistance et ne l'emmenèrent pas parce qu'il était « père de famille. »

Ravachol, revêtu d'une façon élégante, se mit à l'intérieur du tramway et la fille Soubère, dite Mariette, prit place sur l'impeccable, entre Simon et Beala, aussi près que possible du cocher, afin d'échapper mieux aux investigations des préposés de l'inspecteur. Elle recouvrit de ses jupes la marmite déposée devant elle.

Après le passage de la barrière, elle descendit et retourna à son logement, tandis que Ravachol, Simon et Beala poursuivaient leur route et prenaient la correspondance menant au boulevard Saint-Germain.

Lorsqu'ils furent arrivés devant le n° 136, Ravachol entra armé de deux pistolets et muni de l'engin, tandis que Simon et Beala restaient près de la porte, entrebâillée, tant pour empêcher qu'elle fut refermée sur leur compagne que pour faire le guet et assurer sa retraite.

Ravachol déposa l'engin sur le palier du premier étage, au-dessus de l'entresol, afin d'attaquer l'immeuble à son centre, dans l'ignorance où il était de l'appartement occupé par M. Benoît.

Il alluma la mèche, descendit sans être vu et fut surpris par l'explosion à l'instant même où il regardait le trottoir.

« J'ai cru, dit-il, que la maison me tombait dessus ! »

Cette explosion et cette projection de mitraille causèrent des ravages effrayants.

Le 27 mars, Ravachol, seul cette fois, déposa une seconde marmite dans la maison de la rue de Clichy, et se porta à une centaine de mètres de là pour voir l'explosion.

Quelques minutes après, une formidable détonation retentit, et le misérable put entendre des cris de douleur et d'épouvante partir de l'intérieur de la maison à demi ébranlée, et voir les locataires affolés se précipiter aux fenêtres en appelant au secours.

L'acte d'accusation que l'Echo de Lyon a publié, il y a quelques jours, ne parle que des attentats de Paris, et néglige l'assassinat de Chambles reproché à Ravachol.

Si ce malheureux n'est pas condamné à mort, il passera probablement devant les prochaines assises de la Loire.

M. le procureur général Quesnay le Beau-repère soutiendra l'accusation et réclamera la peine capitale pour l'accusé.

C'est M. Lagasse qui a assumé la terrible responsabilité de défendre la tête du dynamitarde.

Ravachol en prison n'a pas trop fait parler de lui. Il est resté très calme, indifférent même, et paraît avoir fait le sacrifice de sa vie.

Les compagnons prétendent qu'il prononcera un discours et fera l'apologie de l'anarchie. Ils ajoutent même que l'audace pourrait bien être fertile en accidents.

C'est ce que nous verrons aujourd'hui.

Incident à prévoir

Notre correspondant de Paris nous télégraphie qu'il serait très possible, que l'audace d'aujourd'hui fut marquée par un incident imprévu. On assure, en effet, que le défenseur de Ravachol a reçu, il y a trois jours, un document d'une très grande importance et de nature à changer complètement la face du procès.

Bien que M. Lagasse se soit refusé à donner aucune explication à ce sujet, on affirme que, depuis la réception de ce nouveau document, le défenseur de Ravachol a l'intention de déposer des conclusions tendant au renvoi de l'affaire à une autre session.

Lettre d'un juré

Dans une lettre adressée au Figaro, un des jurés se plaint que M. Quesnay de Beaurepaire, en écartant tous les crimes de vols et d'assassinats commis autrefois par Ravachol, n'ait retenu contre lui que les explosions du boulevard Saint-Germain et de la rue de Clichy, et ait placé ainsi le procès sur le terrain exclusif de l'anarchie, puis il ajoute :

« Certes, tous nous demandons la condamnation pour cet anarchiste ; mais votons-nous la condamnation capitale ? Nous fournirait-on assez de preuves contre lui pour bien démontrer qu'en déposant les bombes, il ne voulait pas simplement apeurer cette société moderne dont son programme politique annonce et promet la suppression ? »

Les Amis de Ravachol

L'Eclair publie un exemplaire de la lettre signée « Un groupe d'Amis de Ravachol, » et qui a été adressée hier soir à chacun des jurés appelés à siéger dans cette affaire. Les signataires affirment que Ravachol n'est pour rien dans le viol de sépulture dont il est accusé.

« Quant à l'affaire de l'ermite de Chambles, ajoutent-ils, nous n'avons pas à en parler. Mais vous ne devez pas oublier que le jury de Montrouge seul, aura à juger le meurtre de Chambles, et que mardi vous n'avez pas autre chose à juger que les explosions. »

« Vous vous trouvez exclusivement en présence de ce fait : un acte social accompli par un anarchiste. »

« On représente Ravachol comme un homme passionné pour le bien et la justice, que l'on a vu souvent pleurer devant une misère qu'il ne pouvait soulager. Pourquoi, si simple et si doux, Ravachol exécutait-il un acte aussi vil ? C'est parce qu'il fut exaspéré en voyant les révoltantes brutalités dont furent victimes ses amis de Clichy, Decamps, Dardare et Leveillé, qui, liés de cordes, furent portés au poste. Là, des scènes immondes se passèrent ; les agents se mirent à frapper les prisonniers et à les fouetter ; ils les piétinèrent sous leurs bottes et s'amuserent à les larder de coups de sabre. »

« Lorsque les malheureux compagnons s'évanouissaient, le jeu cessait ; lorsqu'ils donnaient signe de vie, le jeu recommençait. Si bien que Decamps, entré au poste avec deux blessures, en avait vingt-sept à la fin de la journée. »

« Les trois victimes saignantes, pantelantes sur le sol, n'étaient plus qu'une plaie hideuse à voir. »

« Ravachol, indigné, jura de les venger. Voilà son crime. »

A la Frontière Franco-Italienne

On signale de l'activité parmi les troupes italiennes installées à la frontière. Depuis le 15 avril, des convois de munitions partent journellement de Pignerol à destination des forts de la vallée de Chiusa, sur la route de Turin à Briançon.

Au fort Carlo-Alberto, plusieurs compagnons du génie travaillent sans relâche aux contre-forts. L'état-major italien, qui tient à ce que personne ne puisse voir ce qui se passe sur ce point, a établi des cordons de chasseurs alpins qui barrent la route et empêchent d'approcher. Deux batteries de canons Krupp ont été installées sur les bords du Prat-Catinat, près de la forteresse de Fenestrelle.

« Tout le long de la frontière, il y a la même activité fébrile. Dans la vallée de Gresso, on construit des routes militaires et l'on installe des parcs d'artillerie sur les plateaux. »

« Un tunnel de Vintimille, on a commencé les nouveaux travaux que l'on ne peut pas cacher, et de plus on a augmenté les garnisons. Les brigades de gendarmerie de Pignerol et de Cesena sont triplées ; ce ne sont plus des troupes de police, mais des troupes de combat. En outre, deux régiments du génie quitteront prochainement Alexandrie pour être dirigés sur les Alpes. »

INCIDENT AU CONSEIL GÉNÉRAL des Bouches-du-Rhône

Marseille, 25 avril.

Le conseil général des Bouches-du-Rhône a tenu, cette après-midi, sa séance d'ouverture de la session d'avril.

M. Barot, maire de Marseille, président, a au début de la séance souhaité la bienvenue aux nouveaux élus de l'assemblée départementale et a fait l'éloge funèbre de deux conseillers, puis il a donné lecture de la déclaration suivante :

« Mes chers collègues, je vous disais à l'ouverture de la session du mois d'août que le départ de M. Lagarde nous avait laissés de profonds regrets que seules, pouvaient atténuer les espérances que nous fondions sur l'administration de son successeur. »

En effet, pendant les cinq ans de l'administration de M. Lagarde, l'union du parti républicain a été maintenue et rendue féconde dans notre département et au cours de cette période le pouvoir préfectoral n'a pas cessé un seul jour d'être le guide et le tuteur éclairé des communes, employant tous ses efforts et toute son influence pour faire aboutir leurs délibérations et ne cherchant jamais à absorber les attributions des municipalités ni à substituer sa volonté à celle des élus du suffrage universel.

« Eh bien ! mes chers collègues, je le constate avec un sentiment de profonde tristesse, les espérances que le parti républicain avait fondées sur l'administration du successeur de M. Lagarde, ont été déçues. Le pouvoir préfectoral menace de devenir dans notre département ce pouvoir personnel contre lequel les républicains se sont toujours fait un devoir de lutter. Il tient en échec les délibérations des conseils municipaux et veut absorber à son profit le pouvoir municipal, heureux de trouver dans des conflits qu'il ne fait rien pour éviter un prétexte pour mettre la main sur l'autonomie

des communes et les dépouiller des prérogatives qu'elles tiennent de la loi libérale de 1881.

« Il est du devoir du président du conseil général des Bouches-du-Rhône, de ce conseil général qui s'est toujours déclaré le ferme partisan de l'autonomie communale, de protester hautement contre les tendances et les agissements du pouvoir préfectoral. L'indépendance de la commune dans les limites de ses attributions légales est le grand principe de notre droit communal moderne que les pouvoirs publics doivent s'efforcer d'étendre au lieu de chercher à le restreindre dans son application. »

« Et cette indépendance sera le cri de ralliement qui conduira au scrutin du 1er mai tous les électeurs républicains animés d'un même sentiment d'union et de concorde pour la France et pour la République. »

Au milieu du silence qui a suivi cette lecture, M. Caire, conseiller général républicain, demande la parole. Il exprime le regret que M. le président ait, dans son discours, fait certaines allusions visant M. le préfet.

Il estime qu'il n'est ni du devoir ni du droit du conseil général de s'occuper des discussions qui peuvent se produire entre le pouvoir préfectoral et le pouvoir communal, et il fait toutes ses réserves.

M. le comte Terray, conseiller conservateur, s'associe aux réserves de son collègue. L'incident est clos.

Le conseil décide ensuite, en vue des élections municipales, de s'ajourner du mercredi 26 avril au mardi 3 mai.

UN DISCOURS DE M. SARRIEN

Macon, 25 avril.

M. Sarrien, dans le discours qu'il a prononcé à l'ouverture du conseil général a dit :

« La situation politique est moins bonne qu'au mois d'août. »

« En Afrique, la France est engagée dans une expédition périlleuse. Si le gouvernement a le devoir de faire respecter le drapeau, il ne peut ignorer qu'une politique de conquêtes et d'aventures ne trouverait pas dans le pays une majorité pour l'approuver. »

« A l'intérieur, certains membres de l'épiscopat ont jet

démocratie, en leur adjoignant, pour rem-

repos ininterrompu, soit à partir de l'origine

pendant le voyage : deux d'entre eux, postés

M. Casanova, commissaire de police de la

Dernière Heure

L'Explosion du Restaurant Véry

NOUVEAUX DÉTAILS

Paris, 25 avril.

UNE VERSION

La version la plus probable, c'est que

LES DÉGATS

Les dégâts sont considérables, la boutique

LES CURIEUX

Aussitôt après l'explosion, de toutes parts,

UNE ARRESTATION

Quelques instants après l'explosion,

FEMMES CONTUSIONNÉES

La pharmacie faisant le coin du boulevard

L'ÉTAT DES BLESSÉS

A 11 heures 1/2, M. Lozé, préfet de police,

Les témoignages. — Déclaration de Lhérot.

Paris, 25 avril, 1 h. 1/2 matin.

M. Roulier, procureur de la République,

M. Lhérot, beau-frère de M. Véry, lui

La patronne de l'hôtel partage l'avis

La figure de cet individu, lui paraissant

Les bruits les plus contradictoires circulent

Paris, 25 avril, 2 heures du matin.

Un gardien de la paix de surveillance

Paris, 25 avril, 2 heures du matin.

Trois consommateurs qui n'ont reçu

Paris, 2 h. 1/2 du matin.

M. Véry vient de succomber à la suite

L'explosion s'est produite exactement

L'individu arrêté pour avoir crié :

C'est bien fait ! Vive la République !

LES CONSEILS GÉNÉRAUX

Alençon, 25 avril.

Le conseil général de l'Orne a adopté,

LA MINE AUX MINEURS

Saint-Etienne, 25 avril.

La situation de la mine aux mineurs de

LA PLUS GRANDE PARTIE DES MEMBRES

La banque de la Société générale a refusé

EN OUTRE L'EXTRACTION DE LA HOUILLE

L'abondance des matières nous oblige

TRIBUNE OUVRIÈRE

Syndicat des mouleurs en fonte de Lyon

Verriers réunis. — Mardi 26 courant,

Syndicat des ouvriers confiseurs, pâtis-

Fondeurs sur cuivre. — Le syndicat

Colonie suisse. — Tous les membres

Harmonie de V^e arrondissement. — Vu

Corde de l'Avenir des Travailleurs. —

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui, à 8 h.

Théâtre des Célestins. — 7 heures 1/2.

Casino. — Ce soir, les Onzella's,

Scala. — Ce soir, Laurwald, la japonaise

Brasserie Fritz Hoffner. — Tous les

Panorama du siège de Paris. — Ouvert

Nouveau Guignol, 48, cours Morand.

Théâtre Guignol (Galerie de l'Argue).

Concert National, cours Gambetta, 35

Guignol, rue de Vaudray, 2. — 7 h. — Spectacle

Sainte-Foy-lès-Lyon. — Union lyrique.

Après avoir parcouru les rues de la petite

Le soir, elle a offert à ses membres hono-

Les toilettes étaient élégantes et on a

Après avoir parcouru les rues de la petite

On nous adresse nos plus sincères compli-

La Mulatière. — Vol d'une montre.

Des malfaiteurs se sont introduits samedi

Les Anarchistes dans la Région

A SAINT-ETIENNE

Saint-Etienne, 25 avril.

Sur l'ordre de M. Baratte, juge d'instruction,

Ces brochures excitent le peuple à la révo-

L'anarchiste Berthelot vient d'être ar-

A ROANNE

Roanne, 25 avril.

De nouvelles arrestations d'anarchistes

Après son interrogatoire, Perron fils a été

Sur quatorze arrestations opérées ven-

LE CRIME DE JOUX

L'Enquête

Dimanche, après la confrontation, où le

Les Obsèques de la Victime

Ce matin, à sept heures, aux frais de la

Elle laisse six enfants, dont deux en bas

À midi, le meurtrier qui était à la prison

Le temps. — Observations du journal, 25 avril,

Situation générale. — La dépression

Dernière heure. — La baisse du baromètre

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Ciel

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Le conseil général du Rhône a commen-

Après l'appel nominal qui permet de cons-

Lyon

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 25 avril,

Situation générale. — La dépression

Dernière heure. — La baisse du baromètre

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Ciel

Le travail dans les dépôts des chemins de

Le ministre des travaux publics vient de

Le travail dans les dépôts des chemins de

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Les Elections à la Guilloitière

Le comité de concentration républicaine

Le secrétaire donne lecture d'une liste

Ces noms sont ceux des citoyens Bataille

Tous les candidats, viennent à tour de

Le comité de concentration républicaine

Le comité de concentration républicaine

Le comité de concentration républicaine

Le comité de concentration républicaine

Le comité de concentration républicaine

Le comité de concentration républicaine

Le comité de concentration républicaine

Le comité de concentration républicaine

Le comité de concentration républicaine

Le comité de concentration républicaine

Le comité de concentration républicaine

Le comité de concentration républicaine

Le comité de concentration républicaine

Le comité de concentration républicaine

Le comité de concentration républicaine

Le comité de concentration républicaine

Le comité de concentration républicaine

Le comité de concentration républicaine

Le comité de concentration républicaine

TRIBUNE DES COMITÉS

Comité radical du 1^{er} arrondissement.

Le comité des électeurs du 1^{er} arrondissement

Le comité des électeurs du 1^{er} arrondissement

Le comité des électeurs du 1^{er} arrondissement

Le comité des électeurs du 1^{er} arrondissement

Le comité des électeurs du 1^{er} arrondissement

Le comité des électeurs du 1^{er} arrondissement

Le comité des électeurs du 1^{er} arr

Feuilleton de L'ECHO DE LYON du 26 Avril (171)

ABANDONNÉE!

PAR Charles MÉRUVEL

LE PHARE DE ROVILLE

L'équipement pouvait paraître singulier aux gens qui n'ont jamais quitté l'asphalte du trottoir et pour qui le monde commence à la Bastille ou au Panthéon pour finir à l'Arc-de-l'Étoile...

pelle John Clarkson, de Liverpool, de la maison Clarkson, Gib, Sandworth and Co. — Enchantée de vous voir, affirma la jeune miss. Nous vous attendions avec impatience.

John Clarkson avait apporté ses vins, comme il avait amené ses domestiques. Une demi-douzaine de flacons de bonne apparence stationnaient sur un dressoir au fond de la salle.

ferme, sans se départir de sa gravité serene. Miss Betty l'imitait de son mieux et c'était avec le plus innocent et le plus engageant des sourires qu'elle disait au baron :

rappelent en rien les portraits grotesques qu'on a fait souvent des demoiselles du Royaume-Uni qu'elles justifient quelquefois.

la pensée que les vins des Canaries et du Cap sont extrêmement capiteux, surtout pour ceux qui n'y sont pas habitués.

LOTTERIE ARTISTIQUE Du peintre GARNIER TIRAGE 10 MAI DERNIERS BILLET EN VENTE A L'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

ECZEMAS, DARTRES boutons, plaies, démangeaisons, varices, guérison certaine par la Pommade du Dr DAVALLON

VIENT DE PARAITRE Une Nouvelle Edition du WAGON INDICATEUR DES CHEMINS DE FER

Avis aux Commerçants NOUVEAU TARIF GÉNÉRAL des Douanes Françaises

GRAND THÉÂTRE DE LYON Trois fois par semaine TANNHAUSER

LIMONADE GAZEUSE NATURELLE CHAMPAGNISEE

DÉPURATIF DU SANG Le Sirop concentré de Salsepareille QUET

CROISSANCE DES ENFANTS, GROSSESSE, ANEMIE, PHTISIE MALADIES DES OS, SURMENAGE, et en général tous états qui dépendent d'un reconstruit.

ACCOCHEUSE Mme Veuve YVERNAT Rue du Vieil-Remversé 3 angle de la rue du Dojenné et de la rue des Prêtres (Saint-Georges)

MEILLEUR THÉ THÉ DES MANDARINS DÉPÔTS A LYON

ELECTIONS MUNICIPALES Affichage et Distribution ADRESSES DES ÉLECTEURS SUR ENVELOPPES ET SUR BANDES

INSTITUTION DE DEMOISELLES Dirigée par Mme MIRAMAND CLASSE ENFANTINE

HOMMES PLUS D'ÉCOULEMENTS. Guérison certaine en 3 jours, souvent en un seul jour, des écoulements de toute nature, récents ou anciens, sans danger, sans mal, par l'emploi du SEL et des DRAGES végétales antiseptiques du Dr EBERHART.

Maison de Convalescence Mme Barthélemy, à Monplaisir, place de l'Eglise. Soins aux personnes âgées ou malades.

BOURSE DE LYON Du 25 Avril 1892 FONDS D'ÉTAT, OBLIGATIONS, COURS DES VALEURS EN BANQUE

BOURSE DE PARIS Du 25 Avril 1892 DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE, COURS DE CLOTURE, TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE, BOURSES ÉTRANGÈRES

APRÈS BOURSE Du 25 Avril 3 0/0 français, 4 1/2 1883, LONDRES, BERLIN, VIENNE

BALLOTS PESÉS, COUS COMMERCIAUX DU MARCHÉ DE PARIS, HUILES DE COLZA, HUILES DE LIN, SUCRES BLANC N° 3

MARCHÉ DE LA VILLETTE du 25 Avril 1892 Bœufs, Vaches, Moutons, Porcs

VERMOREL A VILLEFRANCHE (Rhône) 350 1ers prix et médailles. Pulvérisateur « ÉCLAIR »